

PAPETERIES DE MALAUCENE : Le conseil des Prud'hommes confirme la position des syndicats et du Conseil général – le groupe Schweitzer Mauduit doit assumer ses responsabilités

Le jugement, rendu hier par le conseil des Prud'hommes d'Orange et obligeant le groupe Schweitzer Mauduit à prendre ses responsabilités sur le paiement des salariés « protégés » (délégués du personnel et élus du comité d'entreprise), est une bonne nouvelle, en même temps qu'il ne devrait être qu'une évidence.

Le scandale aurait été que le groupe, bien que largement bénéficiaire, puisse continuer, en toute impunité, à se défausser financièrement de la fermeture de sa filiale des Papèteries de Malaucène.

Le scandale aurait été que ce soit finalement aux contribuables de payer, via le dispositif de l'Assurance de Garantie aux Salaires (AGS).

L'évidence, c'est que le groupe Schweitzer Mauduit doit assumer non seulement la responsabilité morale d'avoir sacrifié un bassin d'emploi industriel qui faisait vivre des centaines de familles, mais aussi ses conséquences directes : plan social et obligations environnementales (dépollution du site en particulier).

De ce jugement, qui confirme la position que nous avons toujours très activement soutenue, aux côtés des salariés en lutte, nous nous réjouissons naturellement. Il n'est cela dit qu'une étape.

Le Conseil général de Vaucluse restera donc particulièrement vigilant sur ce dossier où le groupe industriel a déjà largement montré sa mauvaise foi et où est vitale la pression politique et la prise de conscience citoyenne.

CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE
Service Presse - Cabinet du Président
☎ 04 90 16 11 15 ☎ 04 90 16 22 68
✉ presse-cabinet@cg84.fr